



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

DGST
Arrivée le

08 AOUT 2019

DG du Sycotom
N° 20868

Préfecture
Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement, des installations classées
et des enquêtes publiques
Affaire suivie par M. Barbier
Tél. : 01.40.97.23.59
Fax : 01.40.97.23.54
Dossier n° 31756

Nanterre, le - 5 AOUT 2019

Le préfet des Hauts-de-Seine
à
Mesdames et Messieurs les membres
de la commission de suivi de site
du centre de tri et de valorisation énergétique
de déchets ménagers et assimilés
Isséane, à Issy-les-Moulineaux

Objet : réunion de la commission de suivi de site relative au centre « Isséane ».
P.J. : une copie du compte-rendu de la réunion du 9 juillet 2019.

Je vous prie de trouver ci-joint le compte-rendu de la réunion de la commission de suivi de site relative au centre de tri et de valorisation énergétique de déchets ménagers et assimilés Isséane, qui s'est tenue sur le site le mardi 9 juillet 2019, à Issy-les-Moulineaux.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Préfecture
Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement, des installations classées
et des enquêtes publiques
Affaire suivie par M. Barbier
Tél 01.40.97.23.59
Fax : 01.40.97.23.54
Dossier n° 31756

Commission de Suivi de Site « Isséane »
Compte-rendu de la réunion du 9 juillet 2019, présidée par
Monsieur Philippe Maffre, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt

SOMMAIRE

- 1 Liste des participants ;**
- 2 Bilan d'exploitation de l'usine Isséane avec les résultats de l'année 2018 sur la base du Dossier d'Information du Public (DIP) 2018 (Unité de Valorisation Énergétique et Centre de Tri) ;**
- 3 Questions diverses.**

1. Liste des participants et leur qualité.

1.1	Collège Administrations	
	M. Philippe Maffre	sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt – président
	Mme Delphine Dubois	adjointe à la cheffe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France (DRIEE)
	Mme Stéphanie Monnerie	représentant la déléguée départementale de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France (ARS)
1.2	Collège Élus	
	Représentants l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO)	
	Mme Joëlle Sueur	Conseillère territoriale Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest
	Mme Florence de Pampelonne	Conseillère territoriale Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest
	M. Bernard Roche	Conseiller territorial Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest
	Représentant le SYCTOM, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers	
	Mme Claire Bara	Adjointe à la directrice de l'écologie urbaine et de la réglementation environnementale Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, représentant le président
1.3	Collège Riverains ou Associations	
	Mme Clotilde Norguet	association Environnement 92
1.4	Collège Exploitant	
	Mme Christelle de Montaignac	directrice de l'unité de valorisation énergétique – Dalkia Wastenergy
	M. Julien Mory	responsable QSE de l'unité de valorisation énergétique – Dalkia Wastenergy
	M. Pascal Coillot	responsable d'exploitation du centre de tri – Suez RV
1.5	Collège Salariés	
	M. Nicolas Diaz Gomez	membre du CHSCT – Dalkia Wastenergy
1.6	Autres participants :	
	M. Sylvain Ducrocq	adjoint au chef du bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques - Préfecture - direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Mme Sandrine Taing	Unité départementale des Hauts-de-Seine de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France (DRIEE)
Mme Cloé Jacob	délégation départementale de l'ARS
Mme Lucile Talbourdet-Lombard	Ingénieur environnement Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers
M. Loïc Morel	Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers
M. Ludovic Loiselet	Chargé de mission QSE – Dalkia Wastenergy
Mme Pauline Placide	Stagiaire QSE – Dalkia Wastenergy
M. Marc Ligneau	rédacteur - bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques - Préfecture - direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
M. Eric Barbier	rédacteur - bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques - Préfecture - direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

2. Bilan d'exploitation de l'usine Isséane avec les résultats de l'année 2018 sur la base du DIP 2018 (Unité de Valorisation Énergétique et Centre de Tri).

Le sous-préfet accueille les participants et informe que la réunion sera suivie d'une visite des installations, à laquelle il ne participera pas car il organisera une réunion de cohésion sur site avec ses équipes.

Présentation des installations.

M. Mory se présente en tant que responsable qualité sécurité environnement de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE). Il indique qu'il partagera la parole avec M. Coillot qui s'occupera de la présentation du centre de tri. Il précise que des pages corrigées du document d'information du public sont mises à disposition sur les tables

Il indique qu'Isséane est toujours la propriété du Sycotom et que l'installation est exploitée par TSI, qui est un groupement constitué de Tiru (devenu Dalkia Wastenergy) à 60 % et de Sita (devenu Suez RV) à 40 %. Le centre de tri effectue de la valorisation matière et dispose d'une autorisation de 30 000 t de collectes sélectives par an. Il est exploité par Suez RV. L'UVE dispose d'une autorisation pour traiter 510 000 t d'ordures ménagères par an.

Le centre de tri.

M. Coillot en présente le fonctionnement, qui n'a pas changé depuis la présentation précédente, à savoir qu'il est constitué d'un quai de déchargement où sont réceptionnées les bennes de collectes sélectives. Après un premier contrôle qualité effectué par les agents de quai et d'acceptation de la matière, celle-ci est envoyée en contrebas vers les installations du process, au point 2 du schéma présenté. Un opérateur d'engin manuscopique permet d'alimenter le process de la chaîne. Le produit brut arrive dans une première cabine de tri manuel, où quatre opérateurs éliminent les grandes fractions, c'est-à-dire les grands cartons, les housses et les bâches plastiques. Parfois des chaises, ou des poubelles ou même des petits appareils électroménagers sont retrouvés dans les bennes et doivent être retirés pour que le process puisse continuer.

Le flux épuré dans la cabine de pré tri rejoint le process mécanisé constitué en premier lieu d'un trommel, dont les mailles de 60 mm permettent d'éliminer les petits résidus d'un diamètre inférieur, les fines, qui ne sont pas considérés comme de la matière valorisable. Les mailles de section moyenne (160 mm) ont pour objectif de séparer les corps creux, constitués des bouteilles, canettes, briques alimentaires. Au bout du trommel, la majorité de la matière qui est présente est constituée des corps plats, composée de papiers, de reliquats de carton, qui vont arriver dans une première cabine de finition des journaux revues et magazines, pour obtenir du papier journal de qualité.

Les matières triées vont être dirigées vers les alvéoles dédiées ou vers les convoyeurs pour repartir dans le circuit.

Les matières qui ont été séparées par fractions de 160 mm vont suivre un second parcours de tri au travers d'un premier équipement, appelé crible à disques, qui est un plan incliné muni de tambours aménagés d'étoiles en plastiques qui tournent toutes dans le même sens. Par phénomène de friction, les résidus de papiers cartons vont avoir tendance à monter et tout ce qui va être corps creux va descendre. La partie résidus de papiers et cartons va arriver dans une seconde cabine de finition, qu'on appelle cabine de finition de gros de magasin.

Les corps creux passent alors dans un overband, qui ressemble à un électro-aimant, permettant de séparer les canettes et les conserves en acier. Le reste passe par deux machines de tri optique, afin de séparer les différents types de flaconnages plastiques, les bouteilles d'eau minérale claires, les bouteilles d'eau minérale foncées, et les bouteilles de lait, de Polyéthylène Haute Densité (PEHD) ou de lessive. Elles sont ensuite stockées dans des silos de pré stockage et vont passer dans une nouvelle cabine de finition de tri des corps creux pour respecter la demande de qualité des diverses filières de retraitement. Elles sont ensuite compactées par des presses à balles afin d'en rationaliser le transport et les acheminer vers les filières dédiées.

M. Maffre aborde le système pneumatique de déchets. M. Coillot explique que les installations aboutissent près du quai de déchargement des ordures ménagères, et que les déchets sont stockés dans des bennes avant d'être dirigés, soit vers le centre de tri, soit vers l'UVE. Dans le secteur du fort d'Issy, ce sont des camions qui récupèrent les différents types de déchets, dont les gros cartons. Mme Sueur précise qu'il a fallu exercer de la pédagogie afin d'arriver à une meilleure qualité de collecte sélective.

L'unité de valorisation énergétique.

M. Mory explique qu'elle reçoit les camions de collecte en porte-à-porte de 25 t sur le quai de déchargement des ordures ménagères, composé de plusieurs travées permettant d'alimenter la fosse, d'une capacité de stockage de 9300 t, où sont mélangés les déchets afin d'en homogénéiser le pouvoir calorifique.

Les deux lignes d'incinération d'environ 1000° C sont composées de fours-chaudières qui sont alimentées à partir de cette fosse à l'aide d'un grappin. Ces lignes ont une capacité d'incinération de 30,5 t de déchets ménagers à l'heure. Elles produisent de la chaleur qui est convertie en vapeur, à raison d'environ 100 t de vapeur surchauffée à l'heure par ligne. Cette vapeur est envoyée sur le réseau de chauffage de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU), qui alimente plusieurs réseaux de la ville de Paris. Elle est également utilisée pour produire de l'électricité par l'intermédiaire d'un turbo alternateur (composé d'une turbine et d'un alternateur).

Les fumées produites par le procédé sont épurées d'abord par un électro-filtre, qui permet d'éliminer 99 % des poussières, sous forme de cendres. Une fois dépoussiérées, les fumées sont traitées chimiquement par l'injection de réactifs (bicarbonate de soude et charbon actif) avant de

passer sur un filtre à manche qui récupère les reliquats de ces traitements. Un dernier traitement de deNOx catalytique, par injection d'ammoniaque, permet de traiter les oxydes d'azote (NOx).

Les résidus ultimes sont les résidus solides de combustion qui sont des mâchefers, qui une fois éteints sont traités et déferrailés sur place par des overbands. Les ferrailles sont valorisées, et les mâchefers sont stockés avant évacuation par barges vers des installations de maturation et d'élaboration. Mme de Montaignac précise que les mâchefers sont utilisés ensuite dans la construction d'infrastructure routière.

Mme de Pampelonne parle des mâchefers qui sont utilisés aux Pays-Bas dans le béton et demande si ce procédé est prévu en France. Mme de Montaignac réplique qu'il s'agit d'une différence de réglementation inhérente à chaque pays.

Valorisation.

UVE.

En 2018, le bilan de la valorisation est le suivant : 530 433 t d'ordures ménagères ont été reçues, 504 025 t ont été incinérées, et 79 135 t de mâchefers ont été produites. 8 837 t de ferrailles ont été valorisées en sortie de production de l'UVE et 1 240 t de ferrailles ont été récupérées dans ces mâchefers sur plateforme d'Installation de Maturation et d'Élaboration (IME). 844 t de métaux non ferreux ont été récupérées sur cette plateforme. 2412 t de produits sodiques résiduaires ont été valorisées et 280 t n'ont pu l'être.

989 915 t de vapeur ont été vendues, soit 726 276 MWh, soit 90 785 logements chauffés.

85 455 MWh d'électricité ont été produites, dont 46 087 MWh ont été vendus au Réseau de Transport d'Électricité (RTE).

La disponibilité du four n°1 a été de 88,5 % (89,5 % en 2017) et celle du four n°2 de 87,9 % (88,6 % en 2017).

Centre de tri.

Sur les 25777 t de collectes sélectives reçues, 17 195 t ont été triées et évacuées en filières, soit 70% du tonnage entrant. 6 573 t ont été redirigées vers l'UVE pour être incinérées et 1480 t ont été transférées vers un autre centre de tri. Depuis fin octobre 2018, le centre de tri accueille le délestage des apports du centre de Paris XV actuellement en arrêt pour être traité. Les déchetteries apportent également des papiers et cartons, qui ne passent pas par la chaîne de tri et sont dirigés vers la presse à balles.

Les cartons représentent 26 % du total, les journaux, revues et magazines 22 % et les autres papiers 16 %. Les matières plastiques (PET incolore, PET foncé, PEHD et suremballages plastiques) représentent 6,9 %, les métaux 1,4 %, les emballages liquides alimentaires 0,58 % et les petits appareils ménagers 0,12 %. Le solde de 28% est constitué des refus de tri, de collectes transférées, déclassées et du stock.

Le centre de tri fonctionne 19,5 heures par jour, en trois postes, de 1h30 à 21h, 5 jours par semaine. La maintenance de la chaîne de tri est principalement organisée lors de la phase d'arrêt, entre 21 h et 1h30. Le taux d'utilisation moyen du centre de tri a été de 95,88% (il était de 95,8% en 2017).

L'acier est récupéré par Arcelor-Mittal, les canettes en aluminium partent chez Affimet, qui fabrique des lingots que les entreprises transforment, par exemple en boules de pétanque, en trottinettes ou cadres de vélo ou encore en matériaux pour l'industrie automobile.

Les cartons sont retransformés en cartons d'emballage et les papiers journaux sont retransformés en papier journal. Les différents flux de bouteilles plastiques sont transformés en pastilles pour fabriquer des nouvelles bouteilles ou encore en vêtements polaires ou en canalisations. Les briques alimentaires subissent un traitement pour séparer la partie fibreuse de l'aluminium et du film plastique pour fabriquer de l'essuie-tout ou du papier toilette.

Les rejets :

Rejets gazeux :

Le traitement des fumées est un traitement sec qui a déjà été présenté les années passées.

Les fumées, une fois traitées, sont rejetées par la cheminée où sont situés les dispositifs de contrôle en continu des différents polluants.

Le contrôle des rejets atmosphériques est imposé par l'arrêté préfectoral d'autorisation du 23 avril 2007 modifié.

Les paramètres mesurés en continu sont les poussières, le débit, la température, le COT (carbone organique total), le CO (monoxyde de carbone), l'oxygène, puisque les mesures sont ramenées à 11% d'oxygène, l'humidité, les oxydes de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x), le HCl (acide chlorhydrique) et l'ammoniac depuis juillet 2014. Puisqu'il y a une réduction catalytique des oxydes d'azote (deNO_x catalytique), avec injection d'ammoniacale, il est devenu nécessaire de mesurer l'ammoniac en sortie des cheminées.

Le tableau des concentrations moyennes annuelles sur les deux fours est présenté page 44 du DIP ; il montre que les valeurs sont très inférieures aux valeurs limites autorisées par l'arrêté d'autorisation, que ce soit pour les valeurs moyennes journalières ou les valeurs sur 30 minutes.

En ce qui concerne les dépassements semi horaire des valeurs limites applicables, fixées à 60 h par an pour chaque ligne d'incinération, ils ont été de :

- 6h30 pour la ligne 1 : 2h30 en COT, 2h en HCl, 0h30 en SO₂, 0h30 en NO_x et 1h en NH₃,
- 6 h pour la ligne 2 : 2h en poussières, 2h30 en HCl, 0h30 en SO₂, 2 h en NH₃.

Les explications détaillées se trouvent à la page 46 du DIP.

L'ensemble des valeurs de flux annuels de polluants mesurés en 2018 est très en-dessous des valeurs limites réglementaires. Ces valeurs sont précisées à la page 51 du DIP.

Il n'y a eu aucun dépassement en moyenne journalière en 2018.

En plus des valeurs limites annuelles de polluants, des valeurs limites journalières sont imposées par l'arrêté d'autorisation.

Il y a eu trois dépassements des valeurs limites de flux journalier :

- un dépassement de 11,05 kg de HCl le 25 février, à la suite d'un défaut d'injection de bicarbonate de soude dans le filtre à manches,
- un second dépassement de 3,44kg de HCl le 18 juin, à la suite d'un défaut d'injection de bicarbonate de soude pendant 1h30,
- un dépassement de 30,82 kg de NO_x suite à un problème d'injection d'eau ammoniacale.

Les dépassements de HCl représentent 0,17 % du flux annuel, celui de NO_x 0,036 % du flux annuel émis sur l'ensemble de l'année 2018.

Les dioxines et les furanes, captés par le système de traitement des fumées, font l'objet d'un contrôle trimestriel de leurs émissions par un laboratoire accrédité, ainsi que d'un contrôle semestriel par le Sycotm. Les valeurs relevées sont toutes très inférieures aux seuils réglementaires.

Par ailleurs, la réglementation impose depuis le 1^{er} juillet 2014 la mesure en semi continu des dioxines et des furanes, effectuée sur quatre semaines consécutives. Dans le cas d'Isséane, ces mesures sont effectuées depuis la mise en marche de l'UVE, en 2007.

Les résultats des concentrations journalières sont présentés en annexe 6 du DIP.

Retombées atmosphériques.

Mme Bara explique les méthodes de mesure, qui s'effectuent par des collecteurs de précipitation, encore appelés jauges Owen et des prélèvements de mousses et de lichens.

Les jauges Owen (pages 59-63 du DIP)

En 2018, les jauges ont été placées par la société LECES pendant 2 mois, du 4 septembre au 8 novembre, sur 11 points répartis sur deux axes de vents majoritaires, Sud-Ouest et Nord-Est, plus 4 points témoins, les 2 points témoins habituels plus 2 points utilisés pour la surveillance des autres incinérateurs autour du Sycotm, et les 2 points d'Airparif ont été ajoutés, comme en 2017.

Les résultats s'élèvent de 0,39 pg I-TEQ/m²/j au point J12 situé à Meudon et au point témoin J20 situé à Garches à 3,69 pg I-TEQ/m²/j au point J24, situé à Paris XV. Selon le référentiel du BRGM, ils se situent dans le bruit de fond urbain et industriel (0-5 pg I-TEQ/m²/j). La moyenne des dépôts en prenant en compte les points témoins est de 0,88 pg I-TEQ/m²/j. Le point J8 est nettement plus faible qu'en 2017, ce qui semble confirmer l'existence d'une source extérieure locale et ponctuelle durant la campagne 2017.

L'usine d'Issy-les-Moulineaux ne semble pas être à l'origine d'une modification significative des dépôts de dioxines et furanes.

Pour les métaux lourds, il n'y a pas de valeur réglementaire limite européenne ou française. Les résultats sont semblables aux années précédentes : ils sont variables mais ne permettent pas de mettre en évidence l'influence de l'usine.

Les mousses et lichens (pages 65-74).

Les mousses sont des indicateurs passifs, tandis que les lichens sont des indicateurs d'évolution de fond de la qualité de l'air. Depuis 2009, 7 stations de prélèvement ont été choisies, dont une témoin. Les prélèvements ont eu lieu les 25 et 26 septembre 2018.

Pour le suivi des dioxines et des furanes dans les mousses et les lichens et le suivi des métaux dans les lichens, il n'existe pas de valeur réglementaire pour l'analyse des résultats. Ceux-ci sont comparés à un seuil de retombées défini par le bureau d'études Biomonitor sur la base d'une analyse statistique de plusieurs centaines de données.

On distingue deux valeurs descriptives :

- Une valeur ubiquitaire rendant compte de la teneur moyenne attendue en absence de retombée,
- Un seuil de retombées rendant compte d'une situation au-delà de laquelle l'hypothèse d'une fluctuation naturelle n'est plus suffisante pour expliquer les teneurs observées traduisant de ce fait l'existence de retombées atmosphériques.

Les dépôts de dioxines et furanes sur les mousses ne permettent pas de révéler de constat d'impact environnemental de l'usine.

Pour les 12 métaux réglementaires et le zinc, les valeurs se situent au niveau du bruit de fond urbain. Toutefois, les stations 2 et 5bis, proches de l'incinérateur, semblent impactées par des retombées de zinc et de cuivre, sans pouvoir les mettre en relation avec l'activité d'Isséane. Un dépassement du seuil de retombée de mercure a également été constaté au point 6.

En ce qui concerne les lichens, les retombées de dioxines/furanes sont conformes aux années précédentes et en diminution depuis 2010.

Les résultats en métaux ne présentent aucun dépassement des seuils de retombées et confirment une amélioration globale de la situation environnementale autour du site de l'usine.

Les valeurs observées permettent de conclure qu'il n'y a pas d'impact particulier de l'usine sur l'environnement.

Rejets liquides (pages 53-57).

M. Mory rappelle qu'il y a deux rejets liquides : un à l'égout et l'autre en Seine.

Rejets à l'égout.

Les rejets à l'égout concernent le réseau d'eaux usées industrielles et le réseau d'eaux usées domestiques.

Les paramètres mesurés dans le cadre de l'autosurveillance en continu sont le pH, le débit, la température, la conductivité et le COT (Carbone Organique Total).

En autosurveillance par analyse quotidienne, les MES et la DCO sont mesurées.

Des contrôles mensuels sont effectués par un laboratoire accrédité permettant de mesurer les MES, la DCO, la demande biologique en oxygène à 5 jours (DBO5), l'azote Kjeldahl, le phosphore total, les hydrocarbures totaux, les composés organiques halogénés, les fluorures, le chrome, le chrome VI, le fer, l'aluminium, le cadmium, le cuivre, l'étain, le nickel, le plomb, le zinc, les sulfates, les cyanures libres, le mercure, l'arsenic, le thallium et enfin le débit, le pH et la température.

Enfin, des contrôles semestriels sont également effectués par un laboratoire accrédité. Ces contrôles portent sur les dioxines et les furanes, les chlorures, les PCB total congénères (polychlorobiphényles) et la DCO dure.

Les résultats sont mentionnés à l'annexe 7 du DIP 2018.

Au niveau des rejets à l'égout, il y a eu un dépassement de la valeur guide en chlorures le 8 janvier, avec 2924 mg/L mesurés pour une valeur guide de 2000 mg/L.

Il y a eu 33 dépassements de température des rejets à l'égout, dont 3 n'ont pas été formellement autorisés par le gestionnaire du réseau, pour défaut de communication : 12 en juin, 22 en juillet, 8 en août et 1 en septembre.

Il y a eu 1 dépassement en volume des rejets à l'égout, en raison d'un dysfonctionnement du compteur des rejets qui contrôle la vanne de rejet.

La SEVESO qui assure la gestion du réseau d'assainissement effectue également des contrôles inopinés sur les rejets à l'égout. Il y a eu 5 dépassements du rapport DCO/DBO5 en 2018.

Toutefois, les deux valeurs de la fraction sont restées très inférieures au seuil et montrent qu'il s'agit d'un problème chimique lié au process et non un problème biologique.

Il ya eu également 3 autres dépassements constatés par la Sevesc en 2018 :

- le 2 mai, un dépassement d'AOX (composés organiques halogénés) avec une concentration de 1,37 mg/L pour un seuil à 1 mg/L,
- le 22 juin, un dépassement de Chlorures avec une concentration de 5000 mg/L pour une valeur guide de 2000 mg/L,
- le 31 octobre, un dépassement de Sulfates avec une concentration de 428 mg/L pour un seuil à 400 mg/L.

Rejets en Seine

L'eau de la Seine est principalement utilisée pour le circuit de refroidissement du condenseur du groupe turbo alternateur.

Les paramètres mesurés dans le cadre de l'autosurveillance en continu, en amont et en aval du process, sont le pH, le débit, la température, la conductivité et le chlore libre.

Il y a aussi des contrôles mensuels effectués par des laboratoires accrédités par le Cofrac, pour les Matières En Suspension (MES), la demande chimique en oxygène (DCO), les AOx qui sont les composés organiques halogénés.

Des contrôles trimestriels sont effectués par des laboratoires accrédités Cofrac, qui mesurent le pH, le débit, la température, la conductivité, le chlore libre résiduel, les matières en suspension, la DCO et les composés organiques halogénés.

Aucun dépassement n'a été enregistré par les laboratoires en ce qui concerne les rejets en Seine.

Il y a eu 7 dépassements sur les volumes journaliers des rejets en Seine utilisés pour le refroidissement du process, dont 5 sont dus à une combinaison d'une température élevée de l'eau de la Seine et d'une difficulté à maintenir la turbine en condition de fonctionnement (maintien du vide), un est lié à un fonctionnement dégradé des pompes d'eau de circulation et le 7^{ème} lié à la faible demande de la CPCU combiné à une température de la Seine supérieure à 24°C, qui a nécessité une augmentation du débit d'eau en entrée et en sortie de l'installation afin d'assurer la condensation de la vapeur produite.

Mme Niogret demande des précisions sur la pollution potentielle de l'eau de Seine, dont le circuit de circulation est fermé. M. Mory explique que l'usine doit être en mesure de prouver cette absence de pollution. Elle demande comment la température est contenue en période de canicule. M. Mory explique qu'en cas de période de sécheresse, un arrêté préfectoral fixe des conditions spécifiques de fonctionnement, pouvant aller jusqu'à l'arrêt de l'installation. Dans les autres cas, des alertes permettent de réguler le fonctionnement de l'installation pour rester dans les paramètres autorisés.

Incidents d'exploitation : (pages 51 et 80)

En 2018, il y a eu 2,88 % en taux de fortuits : avec 3 arrêts sur la ligne 1, suite à l'éclatement d'un tube de la chaudière (21-27 février), à la casse du palier de l'extracteur de mâchefer (2-3 août) et à la casse du palier de tirage (1^{er} octobre). Sur la ligne 2, deux arrêts se sont produits : le premier entre le 9 et le 10 juin, suite à la mise hors service du palier de tirage côté moteur auxiliaire, le second entre le 18 et le 28 septembre, à la suite d'une fuite de la chaudière. Durant cet arrêt, 2 t d'ordures ménagères ont brûlé alors que le traitement des fumées était à l'arrêt, ce qui a entraîné des dépassements des rejets autorisés.

Des pertes du vide ont occasionné 4 arrêts du groupe turbo alternateur, du 31 mai au 4 juin, du 25 au 27 septembre, du 8 au 10 novembre et le 7 décembre. La fuite a été colmatée le 7 décembre, permettant un redémarrage du groupe turbo alternateur.

Il n'y a pas eu d'incident majeur sur le centre de tri en 2018. Le taux moyen d'utilisation sur l'année a été de 95,88 %, avec un débit de chaîne de 4,96 t/h pour un débit théorique de 5 t/h.

Détection de radioactivité. (page 78 du DIP)

M. Coillot rappelle que les camions passent d'abord par des portiques de détection de radioactivité. En 2018, 21 déchets ont été isolés, 16 étant des radio éléments à vie courte, probablement d'origine médicale ; 3 déchets de radium 226, 1 déchet de césium 137 et 1 d'uranium naturel, qui sont des radio éléments à vie longue, ont été évacués par l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets RAdioactifs (ANDRA).

Travaux de modification des installations.

M. Mory présente les travaux de modifications notables intervenus sur l'unité de valorisation énergétique : la nappe du catalyseur de la ligne 2 a été changée suite au retour d'expérience du changement de la ligne 1 en 2017, une modification du circuit d'injection du bicarbonate de soude de la ligne 2 à la suite des dépassements de flux d'HCl en 2017 et 2018, un remplacement préventif de la chaudière, des travaux d'optimisation du système de refroidissement des barreaux de la ligne 2.

Au titre du développement durable, le site s'est engagé dans une démarche d'amélioration des performances énergétiques au titre de la norme Iso 50001, obtenue en 2018.

En 2018, 83 visites ont été organisées. Le site a également tenu deux réunions au titre de la charte environnementale, le 22 mars et le 16 octobre.

4. Questions diverses.

M. le sous-préfet demande l'âge et le cycle de vie des équipements et des pièces des installations. M. Coillot explique que les constructeurs des différents équipements ont donné des instructions d'actions et de fréquence de maintenance qui sont suivies par les équipes.

Mme Sueur se félicite de la transparence mise en place avec le Sycatom et la ville d'Issy-les-Moulineaux, précise qu'un réseau de sentinelles est actif. Elle informe qu'un membre de la société Orange qui est en cours d'implantation à côté du site vient prendre des renseignements sur le site.

M. Mory propose enfin de conduire avec M. Coillot la visite du site aux membres qui le souhaitent.

L'ordre du jour étant épuisé, le sous-préfet remercie les participants pour les présentations et les interventions, et donne rendez-vous à chacun pour la prochaine commission de suivi de site.

Le président,



Philippe Maffre